Nations Unies E/ICEF/2008/P/L.26

Conseil économique et social

Distr. limitée
24 juin 2008
Français
Original : anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance
Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire de 2008
15-18 septembre 2008
Point 6 b) de l'ordre du jour provisoire*

Projet de descriptif de programme de pays**

République démocratique du Timor-Leste

Résumé

Le projet de descriptif du programme pour la République démocratique du Timor-Leste est présenté au Conseil d'administration pour examen et observations. Le Conseil est invité à approuver le budget indicatif total, pour la période allant de 2009 à 2013, soit un montant de 5 063 000 dollars au titre des ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 55 millions de dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

* E/ICEF/2008/16.

** Conformément à la décision 2006/19 du Conseil d'administration (E/ICEF/2006/5/Rev.1), le présent document sera révisé et affiché sur le site Web de l'UNICEF au plus tard six semaines après avoir été examiné à la session du Conseil. Il sera ensuite présenté pour approbation au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2009.

08-39673 (F) 020708 070708

Données de base

(2006, sauf indication contraire)

Population de moins de 18 ans (en millions)	0,6
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)	55[a]
Insuffisance pondérale (pourcentage, modérée et aiguë, 2003)	46
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes, 2005[b])	380[c]
Scolarisation dans le primaire (taux net, garçons/filles, 2003)	76/74[d]
Enfants allant jusqu'à la cinquième année du primaire (pourcentage)	..
Utilisation de sources d'eau potable améliorées (pourcentage, 2004)	58
Utilisation d'installations sanitaires adéquates (pourcentage, 2004)	36
Taux d'incidence du VIH chez les adultes (pourcentage)	..
Travail des enfants (pourcentage, enfants âgés de 5 à 14 ans, 2002)	4
Revenu national brut par habitant (en dollars)	840
Enfants d'un an ayant reçu le triple vaccin DCT (pourcentage)	67
Enfants d'un an vaccinés contre la rougeole (pourcentage)	64

[a] Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans = 130 pour 1 000 naissances vivantes (données du recensement de la population et du logement de 2004, Direction nationale de la statistique du Timor-Leste).

[b] Estimation OMS/UNICEF/FNUAP et Banque mondiale de 2005, ajustée pour tenir compte de la sous-notification ou de la mauvaise classification de la mortalité maternelle. http://www.childinfo.org/areas/maternalmortality/.

[c] Taux de mortalité maternelle = 660 pour 100 000 naissances vivantes (données tirées du Rapport de statistiques sanitaires 2006 du Ministère de la santé du Timor-Leste).

[d] Indique que les données ne correspondent pas à la définition type.

La situation des enfants et des femmes

1. Le Timor-Leste a une population de 1,1 million d'habitants, dont 52 % de moins de 18 ans. Cette structure démographique jeune persistera pendant un certain temps compte tenu des taux de fécondité élevés (l'indice synthétique de fécondité est estimé à 7) et de la croissance vigoureuse de la population (3,2 %).

2. Le Timor-Leste a une constitution égalitaire et axée sur le développement qui incorpore d'importants instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, notamment la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ainsi que les objectifs du Millénaire pour le développement. Après la proclamation de l'indépendance en 2002, la gouvernance démocratique a été renforcée par la tenue d'élections libres et régulières. Les problèmes particuliers des femmes et des enfants ont cependant été relégués au second plan dans le programme plus général d'édification de la nation poursuivi par le nouvel État et il reste beaucoup à faire pour que les normes relatives aux droits de l'homme soient pleinement respectées.

3. Le Timor-Leste continue de se heurter aux défis que posent la sécurité et la stabilité, la reconstruction de l'infrastructure de développement, la création d'institutions pour assurer la gestion des affaires publiques, le renforcement de l'état

de droit et la promotion de la citoyenneté active. Outre les séquelles du sous-développement et de la violence hérités du passé, le pays a connu en 2006 une crise débilitante dont il ne s'est pas encore entièrement remis. Les attentats perpétrés en février 2008 contre le Président et le Premier Ministre par des rebelles armés témoignent de la précarité de la situation en matière de sécurité et de l'instabilité politique. Plus de 100 000 personnes déplacées en raison de la crise de 2006 et des troubles politiques qui se sont ensuivis en 2007 vivent dans des camps et des abris de fortune à travers le pays. Les enfants vivant dans les camps de déplacés courent un plus grand risque de tomber malade, d'être abandonnés ou d'être victimes de sévices et ils ont un accès limité à l'éducation. En outre, le Timor-Leste est vulnérable aux catastrophes naturelles cycliques (inondations, glissements de terrain, vents violents) ou sporadiques (invasions d'acridiens).

4. Le Timor-Leste se classait au 150e rang sur 177 pays d'après l'indicateur du développement humain pour 2007-2008. Selon les estimations, le pays comptait quelque 40 % de pauvres en 2001, et le récent ralentissement de la croissance économique en 2006-2007 donne à penser que la pauvreté risque de s'aggraver. Le produit intérieur brut par habitant, pétrole non compris, a diminué de 450 dollars en 2001 à 351 dollars en 2006. La guerre civile de 2006 a inversé la légère tendance à la croissance économique observée entre 2003 et 2005. La pauvreté est plus prononcée dans les campagnes (46 %) que dans les villes (26 %) en raison de la dépendance de la population rurale à l'égard de l'agriculture pluviale de subsistance, du manque d'accès à des terres irriguées adéquates, des faibles possibilités d'emploi en dehors de l'agriculture et de l'incapacité de surmonter les chocs tels que les catastrophes naturelles et les crises intérieures. Les importantes réserves pétrolières ont commencé à procurer des recettes considérables, qui n'ont cependant pas été utilisées pour valoriser les ressources humaines et développer les infrastructures en raison du manque de capacité et des lourdeurs d'un système qui demeure trop centralisé. La décentralisation est essentielle car bon nombre des problèmes déstabilisants du pays – notamment la pauvreté, l'insécurité alimentaire, la mortalité élevée et le manque d'accès aux services sociaux – sont plus prononcés dans les régions reculées et celles les plus durement touchées par la crise de 2006-2007.

5. Selon les statistiques officielles, le Timor-Leste a un taux de mortalité élevé, avec 130 pour 1 000 naissances vivantes chez les enfants de moins de 5 ans et 90 pour 1 000 naissances vivantes chez les enfants de moins d'un an. Les principales causes de la mortalité infantile sont les infections respiratoires, le paludisme et la diarrhée. On observe également de fortes disparités entre les 13 districts du pays, en termes de taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (le chiffre varie entre 166 et 80) et d'utilisation des services de santé. Le taux de mortalité maternelle serait de 660 pour 100 000 naissances vivantes. Les deux tiers environ des décès sont dus à des complications obstétriques, les autres étant dus à une aggravation de conditions existantes telles que l'anémie, le paludisme et la malnutrition durant la grossesse. Seulement 27 % des accouchements sont assistés par du personnel de santé qualifié. L'accès aux services de soins de santé est limité par le manque de professionnels de la santé, une infrastructure de communication insuffisante et la faible qualité des services de soins de santé primaire et des services d'orientation.

6. Selon l'enquête nationale sur les niveaux de vie réalisée en 2007, la proportion d'enfants souffrant d'une insuffisance pondérale a augmenté de 45,8 % en 2003 à 48,6 % en 2007, et la même tendance a été observée chez les enfants souffrant d'un

retard de croissance et d'atrophie. Le rapport d'évaluation de la vulnérabilité publié en 2006 par le Programme alimentaire mondial (PAM) indique que 64 % des ménages sont exposés à l'insécurité alimentaire. Un faible pourcentage de la population a accès à une source d'eau potable (65 %) et à des installations sanitaires adéquates (49 %), et il existe de fortes disparités entre zones urbaines et zones rurales. Les capacités sectorielles de planification, d'exécution et de suivi des programmes nationaux d'approvisionnement en eau et d'assainissement en milieu rural sont insuffisantes.

7. Le taux net de scolarisation primaire a diminué de 75 % à 69 % entre les années scolaires 2004/05 et 2005/06, la population ayant augmenté plus vite que les inscriptions scolaires. Quelque 31 % des enfants entrent en première année du primaire à l'âge approprié (6 ans), mais seulement 5 % des enfants participent à des programmes de développement du jeune enfant, ce qui contribue au faible degré d'efficacité du système d'enseignement primaire : les taux d'abandon scolaire et de redoublement sont élevés (25 % et 16 % respectivement) et seulement 46 % des élèves achèvent la sixième année du primaire. Selon une étude réalisée en 2006 sur les résultats scolaires, 80 % des enfants en cinquième année n'atteignent pas le niveau minimum d'apprentissage. Il n'y a pas d'écart sensible entre filles et garçons dans les taux nets de scolarisation primaire ni dans le taux d'alphabétisation des jeunes âgés de 15 à 24 ans (73 % pour les garçons et 71 % pour les filles). La politique nationale de l'éducation récemment adoptée fournit un bon cadre juridique pour l'édification de la nation du fait qu'elle met l'accent sur un enseignement de qualité fondé sur les principes de qualité, d'équité, d'utilité sociale et économique, de coparticipation, de partenariat social et d'adaptabilité.

8. Partout dans le pays, les enfants se ressentent des lacunes dans l'environnement protecteur. L'enregistrement des naissances reste faible (22 % des enfants de moins de 5 ans). Il n'y a que deux agents d'aide sociale en poste au Timor-Leste, ce qui limite les possibilités pour les enfants déplacés ou vulnérables d'avoir accès à des services de protection de la famille et de l'enfance de qualité. Les cas de violence, notamment à l'égard des adolescentes, sont très nombreux mais loin d'être tous signalés. Les enfants sont souvent victimes de châtiments corporels chez eux et à l'école. La consommation abusive d'alcool chez les enfants et les jeunes adultes contribue à la violence au sein du foyer et en dehors. Le travail des enfants a augmenté de 19 % des enfants âgés de 5 à 14 ans en 2001 à 35 % en 2005. Le Timor-Leste compte au moins 50 orphelinats insuffisamment réglementés, qui ont été essentiellement créés pour faire face au grand nombre d'enfants abandonnés. L'ONU, la police et les organisations non gouvernementales recensent de plus en plus de cas d'exploitation sexuelle, en ce qui concerne notamment la traite nationale et internationale des enfants.

9. La participation de certains enfants et jeunes aux émeutes de 2006 leur a valu des démêlés avec la justice et a mis en lumière un manque de direction, un sentiment d'aliénation et une grande vulnérabilité à la manipulation. C'est un fait bien établi que le pays manque de mécanismes et de structures permettant aux jeunes de participer de manière constructive à la vie sociale et à la prise de décisions, ce qui contribue au rôle central des jeunes dans la violence et les conflits. Le problème est aggravé par le niveau élevé de l'analphabétisme et du chômage et la difficulté à obtenir des informations exactes, autant d'obstacles à l'adoption de comportements positifs.

10. Le taux d'incidence du VIH reste faible en dépit de la multiplication des cas confirmés, dont le nombre est passé de 6 en 2003 à 43 en 2006. Les données disponibles mettent cependant en lumière des comportements à risque et d'autres facteurs qui exposent le pays à la propagation rapide du virus. La faible incidence actuellement observée offre une occasion de lancer un vaste effort de prévention, notamment auprès des jeunes, pour éviter une épidémie. Un plan stratégique national est en place et le Gouvernement a récemment reçu des ressources du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

11. Les structures et réseaux médiatiques se caractérisent par des émissions de qualité médiocre et une faible audience, ce qui limite l'efficacité de la communication et les possibilités d'utiliser les médias pour changer les comportements. Selon l'enquête nationale de 2007 sur les niveaux de vie, seulement 26 % des ménages ont la radio et 16 % ont la télévision. L'écoute quotidienne, qu'il s'agisse de la radio ou de la télévision, est également limitée par la mauvaise qualité de la réception, le coût d'achat et la difficulté à obtenir des piles. L'accès à la presse écrite se limite essentiellement à la capitale, Dili, et aux centres de district.

Principaux résultats obtenus et enseignements tirés de la coopération précédente

Principaux résultats obtenus

12. De plus en plus d'enfants bénéficient des services de vaccination, la couverture vaccinale augmentant de 8 % en moyenne par an pour le vaccin DTC et le vaccin contre la rougeole. En outre, le vaccin contre l'hépatite B a été ajouté en 2007 à la liste de ceux administrés systématiquement. Ces résultats ont été étayés par la redynamisation de la chaîne du froid au niveau national et des districts à la suite d'une évaluation globale de la gestion du système de vaccination. En collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'UNICEF a aidé le Ministère de la santé à mettre en place un cadre viable et des moyens d'éducation sanitaire et de promotion des pratiques saines au niveau local, avec le concours de conseillers en promotion de la santé familiale et la participation des familles et des collectivités. Une stratégie nationale de promotion des pratiques en matière d'alimentation et de soins à donner aux nourrissons et aux jeunes enfants a été élaborée.

13. La proportion de ménages ayant accès à des sources améliorées d'approvisionnement en eau a augmenté de 58 % en 2004 à 65 % en 2007, tandis que la proportion de ménages disposant d'installations sanitaires a augmenté de 36 % à 48 % durant la même période. Un comité national Eau, assainissement et hygiène (WASH), composé de représentants des Ministères de l'infrastructure, de la santé et de l'éducation, a été créé pour coordonner la planification, la budgétisation et la gestion des plans d'action WASH intersectoriels. Six des 13 districts ont formé des comités WASH locaux.

14. L'UNICEF a continué de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du nouveau programme d'études pour la deuxième à la sixième année du primaire. Dans le cadre d'une initiative qui s'appuie sur l'expérience passée, 5 400 enseignants de ces classes ont reçu un exemplaire du livre du maître sur le nouveau programme d'études et suivi une orientation. À l'appui de la politique linguistique nationale, les guides sont bilingues (tetum et portugais).

15. Un programme de préparation à la vie active a été mis en place dans six districts pour les jeunes scolarisés et non scolarisés. Quelque 248 animateurs ont été formés à ce programme, qui a été suivi par 7 595 jeunes et enfants. Une campagne nationale sur le VIH/sida organisée en 2007 a également permis de toucher 58 000 jeunes.

16. Une législation entièrement nouvelle concernant la justice pour mineurs a été élaborée en collaboration avec le Ministère de la justice pour renforcer la protection des enfants qui ont maille à partir avec la loi. Afin de renforcer l'application de la loi en faveur des enfants, l'UNICEF a collaboré avec un certain nombre de partenaires – services de sécurité, instances judiciaires, organismes des Nations Unies et société civile – à l'élaboration de règles de procédure relatives au traitement des enfants victimes et des enfants à risque par la police. Ces règles sont actuellement diffusées dans le cadre d'un programme national de formation mis en place à l'intention notamment du Groupe d'intervention pour les personnes vulnérables, de l'École nationale de police, de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) et du FNUAP. Un groupe de travail interministériel s'emploie, en collaboration avec l'Église catholique et d'autres institutions religieuses, à enregistrer les naissances en utilisant le Code d'enregistrement civil et le Manuel de procédures d'enregistrement des naissances récemment élaborés. Le premier commissariat de police adapté aux besoins des enfants a ouvert ses portes à Dili.

17. L'UNICEF a fourni un appui pour le premier rapport présenté par le Timor-Leste, en tant qu'État partie, au Comité des droits de l'enfant en janvier 2008, à Genève, ainsi que pour deux rapports non officiels établis par l'équipe de pays des Nations Unies et des organisations de la société civile. La politique nationale pour la jeunesse, formulée avec l'assistance technique et financière de l'UNICEF, a été approuvée par le Conseil des Ministres pour servir de cadre national d'action en faveur de la jeunesse, parallèlement à six options stratégiques pour faciliter sa mise en œuvre. Une base de données socioéconomiques nationales (DevInfo) a été établie, lancée et mise en service dans les ministères sectoriels en décembre 2006 avec l'appui de l'UNICEF, du FNUAP et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Enseignements tirés

18. L'UNICEF a principalement contribué à l'élaboration de politiques, lois et règlements relatifs aux enfants et à l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base par le biais du renforcement des capacités. Les systèmes sectoriels doivent être renforcés pour que ces politiques se concrétisent dans la fourniture de services durables accessibles à tous – collectivités, familles et enfants.

19. Le renforcement des capacités a été loin d'être optimal, compte tenu de la forte dépendance à l'égard des conseillers et consultants internationaux. Une nouvelle stratégie axée sur les résultats en matière de développement, la bonne gestion des ressources humaines, des ressources financières suffisantes et des outils adéquats doit être élaborée pour le nouveau programme de pays sous le thème général « produire des résultats concrets ». Le renforcement des capacités doit également tenir compte de l'urgente nécessité de la décentralisation, qui transformera non seulement la scène politique, mais aussi l'administration bureaucratique et le

paysage institutionnel. Il faut une meilleure focalisation géographique et une plus grande présence sur le terrain, notamment dans les régions difficiles d'accès.

20. Malgré les efforts importants déployés pour fournir des services sociaux essentiels de qualité, il reste encore à promouvoir la participation et l'autonomisation des populations locales pour encourager les enfants, les femmes et les familles à utiliser les services fournis et créer un sentiment de responsabilité et non de dépendance.

21. Les enquêtes nationales (sondage par grappes à indicateurs multiples de 2002 et enquête démographique et sanitaire de 2003) et le recensement de population (2004), réalisés avec l'appui des organismes des Nations Unies et des donateurs, ont fourni les données de référence utilisées pour le précédent descriptif de programme de pays. Cependant, les données ventilées par sexe n'ayant pas été actualisées, il n'a pas été possible de prendre des décisions ni de planifier en connaissance de cause les activités en faveur des femmes et des enfants et il importe au plus haut point de combler cette lacune.

Le programme de pays

Tableau budgétaire récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

Programme	*Ressources ordinaires*	*Autres ressources*	**Total**
Santé et nutrition	950	13 500	**14 450**
Éducation de base	285	15 500	**15 785**
Eau, assainissement et hygiène	285	10 000	**10 285**
Protection de l'enfant	485	5 000	**5 485**
Participation des adolescents et des jeunes	225	5 000	**5 225**
Communication	310	1 750	**2 060**
Planification, suivi et évaluation	1 835	2 500	**4 335**
Coûts intersectoriels	688	1 750	**2 438**
Total	**5 063**	**55 000**	**60 063**

Processus d'élaboration

22. Le programme de pays pour 2009-2013 a été élaboré en consultation avec les interlocuteurs gouvernementaux, les organisations de la société civile et les partenaires de la coopération dans le cadre de la formulation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). D'amples discussions ont eu lieu durant les ateliers organisés avec les principaux intéressés pour élaborer et valider la matrice de résultats et les cadres d'évaluation et de suivi du PNUAD. L'UNICEF a coprésidé le groupe de travail du PNUAD sur les services sociaux de base et fait des contributions d'importance vitale pour les autres résultats visés par le PNUAD, notamment dans les domaines de la promotion des politiques et du renforcement des capacités. L'UNICEF a effectué une évaluation et une analyse de la situation des enfants et des femmes au Timor-Leste en décembre 2007 et tenu des

consultations avec les parties prenantes pour examiner plus avant les priorités, les stratégies et les composantes du programme de pays. Le programme a également été éclairé par les observations finales du Comité des droits de l'enfant, qui ont été présentées en février 2008.

Objectif, principaux résultats et stratégies

23. L'objectif global du programme de pays est de contribuer à l'édification de la nation grâce à la réalisation progressive des droits de chaque enfant, en promouvant les principes d'équité et d'inclusion sociale dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement suivant des principes d'équité et d'inclusion sociale. La coopération de l'UNICEF vise à produire des gains durables qui permettront à tous les enfants timorais d'être bien nourris et en bonne santé, de suivre neuf ans d'enseignement de base de qualité, de vivre dans des communautés qui les protègent contre toutes les formes de violence, d'abus, de négligence et d'exploitation, et de contribuer activement à la paix durable et la stabilité.

24. À l'appui de l'objectif global, et en collaboration avec le Gouvernement et les partenaires de la société civile, les organismes des Nations Unies et les autres partenaires de développement, le programme vise à produire les résultats prioritaires suivants : a) accroissement de 20 % du nombre d'enfants et de femmes qui ont accès à des services de santé et de nutrition de qualité et les utilisent; b) accroissement de 20 % du nombre d'enfants ayant accès à un enseignement de base obligatoire, gratuit et de bonne qualité, et accroissement de 25 % du nombre d'enfants qui mènent à terme leur scolarité; c) 80 % de la population rurale dans 150 villages, y compris les écoles de 6 districts, ont accès à des sources durables d'eau potable et à des installations sanitaires adéquates; d) augmentation de 30 % du nombre d'adolescents et de jeunes scolarisés et non scolarisés qui disposent des connaissances et des aptitudes nécessaires pour réduire leur vulnérabilité au HIV et au sida, et fourniture de soins adéquats à 80 % des femmes et des enfants séropositifs; et e) les enfants et leur famille bénéficient d'un système d'aide sociale de qualité, et les enfants vulnérables, notamment les enfants victimes, les délinquants et les témoins, bénéficient de l'amélioration de l'accès à la justice.

25. Le programme adoptera les stratégies suivantes : a) mobilisation soutenue en faveur de politiques et de lois qui reconnaissent les droits des enfants et visent à réduire les disparités; b) renforcement des capacités pour améliorer l'exécution et le suivi du programme grâce à la formation et au développement de systèmes; c) amélioration des services sociaux de base; d) convergence renforcée du programme dans cinq districts (Aileu, Ermera, Manatuto, Oecusse et Viqueque) en plus des domaines d'intervention prioritaires; e) renforcement de la présence sur le terrain pour promouvoir la décentralisation; f) information efficace sur le programme pour créer une demande de services et faciliter leur utilisation par les enfants, les jeunes, les femmes et les familles; g) création de partenariats en faveur des enfants et des jeunes, et avec eux; et h) dispositifs de préparation et d'intervention d'urgence, comprenant notamment des stratégies de prévention des risques de catastrophe, à intégrer à tous les programmes en tant que priorités intersectorielles fondamentales, y compris la préparation à l'exercice de responsabilités sectorielles.

Lien avec les priorités nationales et le PNUAD

26. Les priorités du Gouvernement pour les cinq années à venir sont les suivantes : mise en place d'un système judiciaire et d'un système de sécurité; protection sociale et solidarité; prise en compte des besoins des jeunes; emploi et création de revenus; et amélioration des services sociaux. Le PNUAD aligne les contributions de l'ONU sur ces priorités nationales. Parallèlement, les principaux résultats visés par ce programme de pays contribuent directement aux priorités du PNUAD, à savoir démocratisation et cohésion sociale, réduction de la pauvreté et moyens de subsistance durables, et services sociaux de base.

Lien avec les priorités internationales

27. Le programme de pays proposé aidera le Gouvernement à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, les objectifs du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF pour 2006-2009 et les objectifs d'un monde digne des enfants, et donnera suite aux recommandations du Comité des droits de l'enfant.

Composantes du programme

28. Le programme santé et nutrition mettra l'accent sur les aspects suivants : a) faire en sorte que tous les centres collectifs de soins assurent des soins de santé maternelle et infantile de base – notamment soins obstétriques d'urgence, gestion des maladies infantiles efficace et axée sur la pneumonie, la diarrhée et le paludisme, et amélioration de la qualité et de la couverture des services de vaccination; b) améliorer les pratiques d'alimentation des nouveau-nés et des jeunes enfants, moyennant notamment l'administration de micronutriments et la gestion communautaire de la malnutrition aiguë grâce à l'utilisation d'aliments thérapeutiques prêts à consommer dans le cadre d'un programme d'alimentation complémentaire; et c) doter les services de santé des moyens de protéger les enfants du VIH et du sida grâce à une approche globale intégrant prévention de la transmission du virus de la mère à l'enfant, soins pédiatriques, et éducation et mobilisation sociale pour prévenir l'infection à VIH chez les jeunes.

29. Le programme renforcera les capacités des systèmes de santé aux niveaux national, des districts et des sous-districts pour élargir l'accès aux services, accroître leur utilisation et intervenir rapidement en cas d'urgence, et il améliorera la disponibilité et l'utilisation des données fournies par les systèmes d'information pour la gestion sanitaire, notamment grâce à DevInfo. L'UNICEF aidera le Ministère de la santé à mettre en place l'ensemble de services de base prévu dans le plan stratégique national pour le secteur de la santé, parallèlement à un ensemble intégré d'interventions de santé et de nutrition pour les jeunes femmes avant leur première grossesse : suppléments de fer et de folate, sel iodé, moustiquaires traitées à l'insecticide et médicaments antipaludiques, plan de préparation à l'accouchement, et communication et services de conseil pour éviter les grossesses précoces et promouvoir l'espacement des naissances. En s'inspirant des enseignements tirés de l'exécution du programme de promotion de la santé familiale, l'UNICEF aidera le Ministère de la santé, en collaboration avec l'OMS, le FNUAP et les autres partenaires, à institutionnaliser les services intégrés de santé des collectivités et à renforcer leur mise en œuvre.

30. Le programme d'éducation de base vise essentiellement à faire en sorte que : a) tous les élèves de la première à la neuvième année bénéficient de la mise en

œuvre du programme national d'enseignement de base, qui porte notamment sur des questions liées au développement social telles que l'éducation civique, la population, l'environnement et la parité des sexes, moyennant la formation des enseignants et la distribution des matériels pédagogiques correspondants; b) les élèves apprennent dans un cadre scolaire adapté à leurs besoins, avec des enseignants bien formés, de réelles possibilités de participation et des installations adéquates en matière d'approvisionnement en eau, d'assainissement, d'hygiène et de protection; c) le secteur de l'éducation soit mieux équipé pour suivre une approche globale et factuelle en matière de planification, de suivi et d'information, y compris pour les dispositifs de préparation et d'intervention en cas d'urgence; et d) les jeunes non scolarisés puissent suivre des cours équivalents à ceux offerts dans l'enseignement de base.

31. L'UNICEF s'inspirera des résultats positifs obtenus dans les écoles pour renforcer la politique et la planification nationales en matière d'éducation et contribuera à l'élaboration continue du nouveau programme d'enseignement primaire et à sa mise en œuvre, en mettant l'accent sur le principe de l'égalité entre hommes et femmes dans la formation des enseignants et sur les approches participatives centrées sur l'élève. Il fournira un appui aux interventions pilotes qui informeront la planification des politiques, telles que le système d'enseignement à classe unique dans les petites écoles rurales et les programmes de préparation à l'école pour les enfants d'âge préscolaire, de façon à faciliter leur entrée dans le primaire et accroître le nombre d'enfants scolarisés à l'âge approprié. Conformément au Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes, une action de sensibilisation à la prévention des risques de catastrophe sera menée dans les collectivités et les écoles pour renforcer leur capacité de surmonter les catastrophes.

32. Le programme eau, assainissement et hygiène (WASH) portera en grande partie sur le développement stratégique du secteur et l'accroissement des prestations de services pour améliorer l'accès à des services durables d'approvisionnement en eau et d'assainissement de base dans les collectivités rurales et les écoles. La place importante faite aux processus participatifs permettra d'accroître la participation des collectivités à la planification, la mise en place et la gestion des installations d'alimentation en eau et d'assainissement et d'améliorer les pratiques d'hygiène dans les cinq districts de convergence du programme et le district de Liquica. Les capacités de planification et de suivi du programme WASH seront renforcées aux niveaux national et des districts grâce à la mobilisation fondée sur des faits concrets et au développement des compétences. Les activités WASH menées dans les écoles contribueront à créer des installations adaptées aux besoins des enfants, à promouvoir l'hygiène et à former une alliance nationale entre le Gouvernement et les autres partenaires pour accroître la couverture sanitaire dans les écoles. Le programme encouragera les approches novatrices qui offrent aux enfants un environnement plus sûr à l'école et dans leur communauté, en les protégeant notamment contre les blessures et la pollution de l'air à l'intérieur des locaux. L'UNICEF jouera un rôle de chef de file dans les efforts déployés avec les partenaires pour améliorer les dispositifs WASH de préparation et de coordination des interventions en cas d'urgence.

33. Le programme de protection de l'enfant sera articulé autour de trois axes principaux : a) permettre aux enfants et à leur famille de bénéficier de services d'aide sociale efficaces; b) protéger les enfants contre la violence, les sévices et

l'exploitation grâce à un système judiciaire complet et efficace pour assurer l'application des lois et la protection des droits des enfants; et c) enregistrer les naissances de tous les enfants de moins de 5 ans.

34. Le programme continuera d'aider le Gouvernement à établir deux systèmes de protection durable pour les enfants : un système de protection sociale de l'enfance et de la famille et un système judiciaire. La Commission nationale pour l'enfance sera rendue opérationnelle pour coordonner l'élaboration de politiques, l'ouverture de crédits budgétaires en faveur des enfants et la mise en œuvre du nouveau Code de protection de l'enfant au niveau des ministères de tutelle. Les principaux organismes d'aide sociale, les grandes institutions chargées de l'application des lois et les réseaux locaux de protection de l'enfance seront renforcés pour prévenir la violence, l'exploitation et les sévices dont sont victimes les enfants et y faire face. Des efforts particuliers seront faits pour s'attaquer au problème de la violence sexiste par le biais du Fonds pour l'égalité des sexes dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en collaboration avec le PNUD, le FNUAP, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et l'Organisation internationale pour les migrations.

35. Le programme de participation des adolescents et des jeunes continuera à favoriser l'élaboration de politiques en faveur des jeunes et la mise en œuvre des éléments clefs de la politique nationale pour la jeunesse, qui a été élaborée avec l'appui de l'UNICEF et en collaboration avec la Banque mondiale. Le programme mettra également l'accent sur l'amélioration des capacités des organismes nationaux et locaux chargés d'aider les jeunes à s'instruire pour améliorer leurs moyens de subsistance, à acquérir les aptitudes nécessaires à la vie courante et à rester à l'abri de la violence. En outre, le programme mobilisera les efforts et fournira une assistance technique pour mettre en place des structures et des mécanismes qui permettent aux jeunes de participer pleinement à la prise de décisions et à l'édification de la nation, ou renforcer ceux qui existent.

36. Le programme de communication mobilisera les soutiens en faveur de la réalisation des droits des enfants et des femmes et de la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, en prônant des politiques, des programmes et des services axés sur l'enfant, ainsi que les ressources nécessaires pour atteindre ces objectifs. Le programme a pour but de renforcer la capacité des partenaires d'élaborer des stratégies de communication fondée sur des faits concrets pour doter les enfants des informations et des connaissances nécessaires pour améliorer leur bien-être. Il fournira également des services de soutien technique et de contrôle de la qualité aux autres programmes, pour l'exécution de leurs stratégies de communication. On s'efforcera d'utiliser dans toute la mesure du possible les moyens de communication locaux dans les districts de convergence du programme pour encourager les comportements qui contribuent à faire respecter et protéger les droits des enfants.

37. Le programme de planification, de suivi et d'évaluation consistera principalement à : a) recueillir, analyser et diffuser des informations stratégiques sur la situation des enfants et des femmes; et b) promouvoir l'utilisation de ces informations aux fins de la prise de décisions, de la planification, de la budgétisation et du suivi, de manière à produire de meilleurs résultats en faveur des enfants, des femmes et des jeunes. Le programme continuera d'aider le Gouvernement à établir un système national de suivi et d'information sur les progrès

accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs du Plan national de développement et la concrétisation des autres engagements internationaux, en utilisant la base de données DevInfo du Timor-Leste. Il fournira un appui technique au Gouvernement pour l'aider à mettre en place des bases de données utilisant le logiciel DevInfo pour les systèmes sectoriels de gestion de l'information. Il fournira également un appui technique pour l'élaboration d'une base de données qui facilitera la préparation aux situations d'urgence et le contrôle de l'efficacité des mesures prises.

38. Les coûts intersectoriels couvrent les salaires du personnel et les dépenses connexes non imputables à un programme particulier.

Principaux partenariats

39. Par le truchement de la MINUT, l'ONU continue, aux côtés des autres partenaires de développement, de coordonner l'aide fournie au pays dans le processus d'édification de la nation. L'équipe de pays des Nations Unies, qui fait partie de la mission intégrée, continuera à fonctionner au sein des futures missions qui pourront être décidées par l'ONU. La collaboration se poursuivra avec plusieurs organisations, à savoir : l'OMS pour élargir le système de surveillance sanitaire et réduire la morbidité infantile; le FNUAP pour la maternité sans risques, l'espacement des naissances et l'élimination de la violence sexiste; le PAM pour les repas scolaires et l'alimentation d'appoint des femmes enceintes et des enfants de moins de 3 ans; l'Organisation internationale du Travail pour l'alphabétisation et la préparation des jeunes à la vie active; et le PNUD pour renforcer le système de justice pour mineurs. La Banque mondiale participera aux efforts menés pour mettre en œuvre la politique nationale de la jeunesse, renforcer le système d'information pour la gestion de l'éducation et développer les capacités de collecte et d'analyse de données de la Direction nationale de la statistique.

40. Le programme de pays continuera à renforcer son partenariat avec le Gouvernement à tous les niveaux et avec les autres partenaires de développement, notamment l'Australie, l'Espagne, les États-Unis, le Japon, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la République de Corée et la Suède, ainsi qu'avec les comités nationaux pour l'UNICEF pour promouvoir l'action des pouvoirs publics et mobiliser des ressources. L'Église catholique sera un partenaire essentiel pour la promotion de la santé et les autres activités de sensibilisation au niveau local, ainsi que dans le domaine de la promotion et de la participation des adolescents. Les responsables villageois, les volontaires et les organisations de la société civile continueront à jouer un rôle essentiel dans la mobilisation communautaire, l'accroissement de la demande et l'amélioration de la communication. La collaboration avec le Gouvernement et les partenaires de développement sera renforcée pour continuer à promouvoir les politiques et les efforts communs qui contribuent de manière vitale à la réalisation des droits de l'enfant.

Suivi, évaluation et gestion du programme

41. Le cadre de suivi des résultats du programme de pays sera défini dans le Plan intégré de suivi et d'évaluation sur cinq ans, en conformité avec le cadre de suivi et d'évaluation du PNUAD. La base de données DevInfo du Timor-Leste, l'enquête de 2007 sur les niveaux de vie, le recensement de la population et du logement de 2010 et les autres études prévues fourniront des informations qui permettront de suivre

l'évolution de la situation des enfants et des femmes. Le plan intégré de suivi et d'évaluation, les autres études et recherches thématiques, les systèmes de surveillance systématique et les visites de suivi sur le terrain permettront d'apprécier les résultats du programme de pays.

42. Il sera procédé à des évaluations semestrielles et annuelles pour mesurer les progrès accomplis par rapport aux résultats visés dans le plan de travail annuel. Des études et recherches thématiques seront effectuées sur les pratiques optimales et les enseignements tirés afin d'améliorer la formulation des plans annuels de travail et d'éclairer les examens à mi-parcours et en fin de cycle du PNUAD et du programme de pays. Pour améliorer la cohésion entre les organismes, les fonds et les programmes des Nations Unies, il importera de renforcer la collaboration et de mieux rendre compte des résultats communs.

43. Le Ministère de l'économie et du développement supervisera la coordination et la gestion du programme de pays pour le compte du Gouvernement de la République démocratique du Timor-Leste.